



**RAOUL
WALLENBERG
INSTITUTE**
OF HUMAN RIGHTS AND HUMANITARIAN LAW

**Le programme de stages juridiques de la Cour africaine
Avec le soutien de l'Institut Raoul Wallenberg
des droits de l'homme et du droit humanitaire**

**Chercheur associé en droits de l'homme à la Cour africaine des droits de
l'homme et des peuples à Arusha, Tanzanie**

À propos de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

La Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (la Cour africaine) est une juridiction continentale créée par les États membres de l'Union africaine pour assurer la protection des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle complète et renforce les fonctions de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. La Cour a été créée aux termes de l'article 1 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples portant création d'une Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (le Protocole), qui a été adopté par les États membres de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) à Ouagadougou, Burkina Faso, en juin 1998. Le Protocole est entré en vigueur le 25 janvier 2004 (pour plus d'informations, voir : <https://www.african-court.org/wpa/c/bienvenue-a-la-cour-africaine/?lang=fr>).

À propos de RWI

L'Institut Raoul Wallenberg des droits de l'homme et du droit humanitaire (Institut Raoul Wallenberg) est une institution académique indépendante créée en 1984. Depuis 1990, l'Institut Raoul Wallenberg a exécuté divers programmes de recherche, d'enseignement universitaire et de développement des capacités institutionnelles au niveau international dans le domaine des droits de l'homme, principalement avec le soutien de la Coopération suédoise au développement. L'Institut intervient dans quatre domaines thématiques : la justice équitable et efficace ; les sociétés inclusives ; les personnes en mouvement ; et la mondialisation économique et les droits de l'homme (pour plus d'informations, voir : <http://rwi.lu.se/>).

L'Institut Raoul Wallenberg a démarré ses activités en Afrique au début des années 1990 et, depuis, une coopération approfondie a été maintenue avec des institutions du Burundi, d'Éthiopie, du Kenya, du Malawi, de Namibie, de Sierra Leone, d'Afrique du Sud, de Tanzanie, d'Ouganda, du Zimbabwe et de Zambie, ainsi qu'au niveau régional/sous-régional. Le bureau de l'Institut à Nairobi gère actuellement les programmes bilatéraux de l'Institut Raoul Wallenberg au Kenya et en Éthiopie, ainsi que la coopération régionale en Afrique. Pour plus d'informations sur la coopération de l'Institut en Afrique, voir <https://rwi.lu.se/africa-landing-page/>

En 2019, l'Institut Raoul Wallenberg a lancé la phase de mise en œuvre d'un nouveau programme régional pour l'Afrique. Prévu pour durer jusqu'en 2023, le programme implique une coopération avec les organes des Communautés économiques régionales et de l'Union africaine, et les créanciers d'obligations connexes dans la

région, dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'une coopération avec d'autres acteurs régionaux clés capables d'assurer le suivi et d'influencer la mise en œuvre des engagements en matière de droits de l'homme dans la région, y compris dans les établissements universitaires. Pour plus d'informations sur le programme, voir <https://rwi.lu.se/regional-africa-programme-2/>

Résumé

Dans le cadre de la coopération entre la Cour africaine et l'Institut Raoul Wallenberg, et en appui au programme de stages juridiques lancé par la Cour africaine, le présent appel à candidatures est lancé pour le poste de Chercheur associé en droits de l'homme à la Cour africaine à Arusha, en Tanzanie. La période initiale du stage est de six (6) mois.

Les principales responsabilités du Chercheur associé sont de développer et d'entreprendre des recherches et des études sur les questions de promotion et de protection des droits de l'homme dans le contexte du mandat de la Cour africaine. Le Chercheur associé devra donc apporter un soutien aux programmes pertinents de la Cour africaine et de l'Institut Raoul Wallenberg, concernant en particulier la coopération entre la Cour africaine et l'Institut Raoul Wallenberg dans le cadre du programme régional Afrique. Le Chercheur associé travaillera sous la supervision du Chef de la division juridique de la Cour ou d'un responsable désigné par le Chef de la division et rendra compte régulièrement au responsable du programme régional du bureau de l'Institut Raoul Wallenberg à Nairobi.

Principales tâches et responsabilités

- i. Mener des recherches sur un large éventail de questions juridiques liées au mandat de la Cour africaine ;
- ii. Appuyer les activités de l'Unité d'assistance judiciaire de la Cour africaine ;
- iii. Mener et coordonner des recherches appliquées et théoriques sur le secteur de la justice en relation avec les programmes pertinents de la Cour africaine et de l'Institut Raoul Wallenberg ;
- iv. Développer des propositions de projets basées sur la recherche, sur différentes questions liées au fonctionnement de la Cour africaine et au programme régional Afrique de l'Institut Raoul Wallenberg et en particulier en ce qui concerne le soutien à la coopération entre la Cour régionale et sous-régionale en Afrique ;
- v. Appuyer le suivi de la mise en œuvre de certaines des recommandations du premier Dialogue judiciaire tripartite entre juridictions régionales et sous-régionales. Ceci inclut :
 - Fournir des contributions basées sur la recherche concernant la promotion d'échanges jurisprudentiels et procéduraux réguliers entre les juridictions et mécanismes internationaux, régionaux et sous-régionaux ;
 - Fournir un soutien à la mise en place d'un mécanisme de partage des ressources des bibliothèques, des sites Web et des études qui renforce la coopération et le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

Résultats attendus

- i. Participation à des recherches à l'échelle du Greffe de la Cour sur divers développements juridiques ;
- ii. Appui au fonctionnement de l'Unité d'assistance juridique de la Cour ;
- iii. Préparation d'un (1) guide pratique thématique sur la jurisprudence relative au contentieux électoral des juridictions régionales et sous-régionales en Afrique ;
- iv. Mise en place d'un mécanisme d'accès de la bibliothèque de la Cour africaine aux bibliothécaires de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et de la Cour de justice de la CEDEAO ;
- v. Rédaction de notes d'information trimestrielles sur la jurisprudence : les notes d'information sur la jurisprudence sont conçues pour fournir un aperçu des décisions les plus récentes adoptées lors des sessions de la Cour africaine ;
- vi. Mise à jour du document sur les questions fréquentes relatives à la Cour africaine ;
- vii. Préparation d'une Fiche d'information sur les réparations mise à jour à l'usage des parties.

Qualifications et procédure de candidature

- i. Au moins une licence en droit ou un diplôme équivalent et au moins deux ans d'expérience comme avocat praticien. Une maîtrise en droit international public, de préférence avec spécialisation en droits de l'homme, sera considérée comme un atout supplémentaire.
- ii. Expérience avérée en recherche et en rédaction.
- iii. Capacité à travailler de manière indépendante et avec un minimum de supervision.
- iv. Connaissance du système africain des droits de l'homme.
- v. Engagement avéré sur les questions de droit international des droits de l'homme.
- vi. Capacité à travailler dans au moins une des langues officielles de l'Union africaine.

Les lettres de candidature et un curriculum vitae détaillé doivent être soumis par l'intermédiaire du Bureau du Greffier de la Cour africaine à l'adresse registrar@african-court.org en copiant les personnes suivantes : Dr Sègnonna Horace Adjolohoun à l'adresse horace.adjolohoun@african-court.org et Dr Mwiza Jo Nkhata à l'adresse mwiza.nkhata@african-court.org. La date limite de réception des candidatures est le 18 octobre 2023.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour interview. Le candidat retenu doit se rendre disponible pour prendre service au plus tard le 1er novembre 2023.